

# L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

---

## L'Expérience communiste sociale en Russie

---

Condition de l'ouvrier en U. R. S. S.

Enquête  
du Bulletin suisse d'informations



Prix: 15 sous

---

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

*Direction:*

SECRETARIAT DE L'É.S.P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration:*

L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1942

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2<sup>e</sup> édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclopédie « Rerum novarum ».*  
..... S. S. Léon XIII
- 18-19. — *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.*  
..... Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I.* ..... XXX
33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.*  
..... R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.*  
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*  
..... Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Complot coopératif.* ..... Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.*  
..... R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.*  
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.*  
..... R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.*  
..... Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* ..... E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*  
..... Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* ..... Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.*  
..... R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.*  
..... Edouard Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.*  
..... Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* ..... Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer.* ..... XXX
103. *Les Caisses Desjardins: œuvre sociale.*  
..... Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.*  
..... E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* ..... E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*  
..... Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie.* ..... J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* ..... E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*  
..... Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.*  
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.*  
..... Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans es chantiers.*  
..... R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage.* ..... Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.*  
..... R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* ..... S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage.* ..... E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.*  
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager.* ..... Abbe Arn. Beaugard
130. *Le Domaine rural canadien.*  
..... Georges Bouchard
131. *Les Paysans de France.* ..... Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.*  
..... R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.*  
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.*  
..... G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*  
..... XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.*  
..... G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.*  
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.*  
..... R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Règlement sal*  
..... R. P. J. Salamans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* ..... Max Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.*  
..... C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.*  
..... R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.*  
..... R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.*  
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical ferm.* Alfred Charpentier
153. *L'Effort économique de notre race.*  
..... Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.*  
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.*  
..... R. P. Paul-Emile Farley, C. S. C.
- 159-160. *Les Allocations familiales.*  
..... R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.*  
..... Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*  
..... XXX
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.*  
..... Georges Bouchard

# L'Expérience communiste sociale en Russie

1918-1942

HN  
31  
E34  
U.346  
1942

## AVANT-PROPOS

*Il y a exactement un quart de siècle, cet automne, que le Parti communiste a pris le pouvoir en Russie. Lorsque commença la guerre germano-soviétique, il y avait vingt ans que la guerre civile russe était finie. Durant ces vingt années, le régime soviétique avait pu poursuivre à sa guise son expérience, dans un pays riche en hommes et en matières premières, à l'écart et en quelque sorte à l'abri de toute immixtion et ingérence étrangères. Maintenant que la guerre a mis un terme à cette première longue période d'expérience marxiste-léniniste, le moment est arrivé de faire le point et d'examiner à quels résultats concrets elle est parvenue dans les divers domaines de la vie du peuple russe. Cet examen est d'autant plus nécessaire que jamais encore une pareille expérience n'avait été entreprise sur une aussi vaste échelle et avec de tels moyens. En disant que la première période du marxisme léniniste a pris fin, nous n'entendons pas affirmer que le régime communiste n'existe plus en U. R. S. S. Le monopole du pouvoir y reste entre les mains de Staline et du parti communiste dont il est le secrétaire général. Aucune des réformes soviétiques n'a été abolie. La terreur est maintenue, comme l'est la socialisation de l'industrie et de l'agriculture. Et la doctrine du marxisme léniniste reste la seule doctrine, la seule « religion » admise. Toutefois, nul ne pourrait nier*

*que la guerre ait modifié les conditions internes de l'Union soviétique et qu'elle ait eu des répercussions extraordinaires sur les relations extérieures de celle-ci. Si bien qu'au cas où le régime subsisterait jusqu'à la fin des hostilités et même au-delà, il est certain que c'est une nouvelle période qui s'ouvrira pour lui dans des conditions nouvelles et profondément modifiées.*

*Une autre raison encore nous incite à ne pas trop tarder avec l'étude des résultats de l'expérience soviétique. Du fait de l'avance des armées allemandes au cœur même de la Russie, il a été possible de vérifier sur place l'exactitude des anciennes constatations et des renseignements antérieurs. On a pu, en outre, procéder à de nombreuses observations nouvelles. Il est utile de les fixer dès à présent, avant que les événements en cours ne les aient reléguées au passé et fait disparaître les preuves et les témoignages.*

*De prime abord, nos conclusions sembleront peut-être en contradiction avec ce qui se passe actuellement en Russie. « Si l'expérience sociale du communisme a vraiment été désastreuse, pourra-t-on objecter, comment se fait-il que le peuple russe résiste avec cet acharnement ? » La réponse est simple : si les communistes convaincus défendent leurs idées et leur régime, si — comme cela est confirmé par les prisonniers — de nombreux mobilisés agissent par contrainte et sous la menace de mitrailleuses, il semble évident que la plupart des soldats de l'armée rouge combattent non pas pour les Soviets, mais tout simplement pour leur patrie. Ils voient les armées étrangères envahir la Russie, ils croient que ces armées veulent s'installer chez eux et s'approprier les richesses et le sol du pays de leurs ancêtres. Quel qu'eût été le régime politique de la Russie, les choses ne se seraient pas passées autrement que maintenant. Les paysans-serfs, qui ont combattu en 1812 les armées de Napoléon, ne l'ont certes pas fait pour défendre le servage dont ils étaient les premiers à pâtir !*

*Pourtant, la propagande soviétique — en U. R. S. S. et plus encore à l'étranger — cherche à nous faire croire que c'est pour Staline et pour le bolchévisme que combat l'armée rouge. Mais Staline lui-même a dû reconnaître l'indigence et l'insuffisance des idées marxo-léninistes, car pour stimuler le zèle du peuple russe il a dû faire appel au sentiment national russe dès le commencement de la guerre, et cela en contradiction avec sa propre doctrine et tout ce qui a été enseigné au peuple russe depuis un quart de siècle.*

*Le texte qui suit est consacré à un des aspects du problème communiste : la condition de l'ouvrier en U. R. S. S. Cette question préoccupe depuis longtemps le monde du travail et continue de l'intéresser passionnément. Nous l'exposerons à la lumière des lois et des données soviétiques, en nous servant aussi de quelques informations émanant de syndicalistes et d'ouvriers étrangers ayant travaillé en U. R. S. S.*

*A la fin de notre exposé, le lecteur trouvera un résumé de quelques témoignages recueillis sur place dans les régions de l'U. R. S. S. actuellement occupées.*

## LA RÉVOLUTION DE 1917

La Révolution bolchéviste de 1917, appelée la Révolution d'Octobre, s'est faite avec le mot d'ordre: « paix, liberté, la terre aux paysans ». Lassés par une guerre longue et pas toujours heureuse, travaillés par la propagande, attirés par la perspective de partager les domaines des propriétaires fonciers, de la couronne et de l'Église, les soldats, paysans dans leur grande majorité, quittèrent le front et se rallièrent en masse à la Révolution. Ils espéraient en une vie meilleure qui leur permettrait de peiner moins durement, de vivre « libres, conscients et organisés », selon leur bon vouloir et pour leur seul profit. La classe ouvrière, qui s'était développée et formée avec une étonnante rapidité depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avait conservé de fortes attaches avec les campagnes. Elle ne possédait pas ces cadres puissants et organisés d'ouvriers qualifiés qui forment l'ossature solide des ouvriers industriels d'Europe. Rien d'étonnant que les ouvriers russes, privés de chefs consciencieux, imbus d'un esprit encore vaguement anarchiste qui sévissait dans bien des milieux paysans, se soient laissé séduire par les extrémistes de la politique, lesquels leur promettaient avec la paix la fin du « capitalisme » et l'avènement du paradis terrestre. Le programme était séduisant! Non seulement le Parti communiste promettait une paix immédiate, mais il déclarait aux travailleurs que les possédants seraient dépossédés, que les exploités seraient réduits à l'état d'exploités, que la propriété privée serait socialisée et que les ouvriers formeraient la nouvelle classe dirigeante et exerceraient un gouvernement dictatorial au profit des seuls travailleurs.

Effectivement, dès son accession au pouvoir qui s'effectua par la violence et se manifesta notamment dans la suppression brutale de l'Assemblée constituante,

pourtant librement élue et ayant une forte majorité socialiste, le Parti communiste procéda à l'exécution de son programme. Il mit un terme à la guerre avec l'Allemagne et consacra tous ses efforts à la lutte contre tous ceux — et ils étaient nombreux dans le pays — qui s'opposaient à son gouvernement. Les capitalistes furent expropriés. Les titres, actions, obligations, valeurs de toutes sortes furent annulés. Les immeubles, usines, fabriques et entreprises furent socialisés. La terre et le sous-sol furent déclarés propriété de l'État. Ce bouleversement social entraîna un désordre inconcevable et aboutit à un arrêt presque complet de la vie économique, à la terrible famine de 1920-1921 et à la dévalorisation totale de la monnaie. Mais du moins les ouvriers croyaient-ils avoir obtenu la satisfaction morale d'être le propriétaire collectif de tous les biens du pays. Et puis, comme il n'y avait plus de patrons, plus de capitalistes, pourquoi s'acharner au travail ? Chacun se reposait sur le voisin, pour accomplir la tâche. Le salaire était garanti, un salaire égal pour tous, sans considération de sexe, de race, de religion ou de... rendement. Le salaire aux pièces, ce symbole du capitalisme-exploiteur, était aboli et remplacé par le salaire horaire ou mensuel fixe. A un moment donné on alla même jusqu'à offrir au peuple la gratuité des transports en commun. Mais le règne de l'utopie ne pouvait durer. Il fallait bien que les usines produisent et que les trains marchent et, pour assurer leur exploitation, il fallait des hommes qui travaillent.

On commença par la persuasion et l'appel à la conscience des travailleurs organisés et de leurs syndicats professionnels. Ces appels n'obtinrent pas un grand succès. Le gouvernement soviétique employa alors la manière forte et dessaisit les comités ouvriers qui s'étaient formés dans toutes les entreprises et en avaient assumé la direction, en confiant celle-ci à des directeurs fonc-

tionnaires. Les comités ouvriers passèrent au rang d'organismes syndicaux, encore puissants mais déjà subordonnés. Pendant une période assez longue et qui s'étend jusqu'en 1928, les syndicats eurent leur mot à dire sur tous les chapitres intéressant les droits du salarié. Pendant cette période, ils eurent même à leur disposition un instrument puissant, dont ils ne manquèrent pas de se servir: le Code du travail. Ce code, dont les dispositions s'inspirent d'une législation sociale « avancée » et tendent à conférer aux salariés le maximum de droits et d'avantages, avait été promulgué en 1922, début de la Nouvelle Politique Économique (N. E. P.) destinée à hâter le relèvement de l'économie nationale. Le gouvernement soviétique avait restauré une large autonomie paysanne et, dans certaines limites, la liberté du petit et moyen commerce et même de certaines entreprises privées. A l'époque, Lénine avait déclaré que cette politique nouvelle était établie pour longtemps. Aussi les auteurs du Code du travail croyaient-ils à la réapparition de l'employeur privé et voulaient-ils protéger le travailleur contre les abus de capitalistes indigènes et de concessionnaires étrangers.

Pourtant, il avait toujours été admis au sein du Parti communiste que le code ne devait en aucun cas entraver la politique du gouvernement, ni la marche des entreprises étatisées. Mais les syndicats, encore puissants, prirent leur rôle au sérieux et cherchèrent à faire respecter les clauses du code par les fonctionnaires chargés de la direction des entreprises d'État. En traitant ces derniers comme ils eussent traité des capitalistes privés, les syndicats entraient fréquemment en conflit avec eux. Ces conflits revêtaient le caractère d'une véritable lutte, surtout lors du renouvellement annuel des contrats collectifs. Les syndicats cherchaient à obtenir le plus de concessions possibles, tout en évitant de veiller à ce que les

ouvriers remplissent les obligations que leur imposaient les contrats. C'était une situation paradoxale. Elle était tout à fait anormale du point de vue de l'État soviétique et ne pouvait s'expliquer que par la période exceptionnelle de la N. E. P. Contrairement à ce que Lénine avait déclaré avant sa mort, cette politique ne devait pas durer. Le passage à l'industrialisation accélérée et à la militarisation, décidé en 1928 par Staline et le Bureau politique du Parti communiste, devait y mettre un terme en reléguant les syndicats au poste qui leur revient dans le système totalitaire soviétique.

### SOCIALISME D'ÉTAT

La politique d'industrialisation accélérée, mieux connue à l'étranger sous le nom des « plans quinquennaux » successifs, visait avant tout à éliminer de l'U. R. S. S. les derniers restes du système capitaliste (paysans indépendants, commerçants et entrepreneurs privés) et à rendre le pays autarcique (« rattraper et dépasser l'Amérique »). L'U. R. S. S. devait se suffire à elle-même et devenir un bastion imprenable, en attendant de devenir la première puissance militaire du monde pour imposer aux autres pays la loi du marxisme-léninisme. Cette tâche gigantesque demandait un effort puissant, uni et soutenu de toute la nation. Elle devait se faire selon un plan défini, dont l'application était confiée au parti communiste et à ses rouages. Dans le secteur agricole, le plan visait à la création de fermes collectives (kolkhoses), qui devaient grouper et absorber les exploitations paysannes. C'était la socialisation et l'industrialisation de l'agriculture. Sur le plan industriel, il s'agissait de développer avant tout l'industrie lourde, en premier lieu l'industrie de guerre. L'un des premiers obstacles auxquels se heurta la politique soviétique dans ce domaine fut le syndicat ouvrier.

Les chefs syndicalistes qui avaient pris au sérieux leur rôle de défenseurs des salariés, considéraient d'un œil méfiant la politique des plans quinquennaux, car ils craignaient, non sans raison, que cette politique n'imposât des sacrifices trop lourds aux travailleurs. Le Congrès syndical, réuni au début de la première période quinquennale, demanda notamment qu'il fût mis un terme au « mépris bureaucratique manifesté par certains dirigeants de l'industrie d'État envers les besoins des ouvriers et des employés ». Il demanda aussi que parallèlement avec l'augmentation prévue du rendement du travail, les salaires réels des ouvriers fussent augmentés de 60% durant la première période quinquennale <sup>1</sup>.

Une telle attitude fut jugée très sévèrement par le parti communiste. Les syndicalistes dirigeants — pourtant membres du parti — furent accusés d'esprit « social-démocrate », de « trade-unionisme » et d'incompréhension du régime et de sa politique. Par décision du Comité central du parti communiste et sans qu'on eût demandé au préalable l'avis des syndiqués, Michel Tomsky, président du Conseil central des syndicats depuis le début de la révolution, et ses collaborateurs furent destitués <sup>2</sup>. Des fonctionnaires fidèles à Staline et obéissant strictement à la politique ordonnée par le parti leur furent substitués. Le nouveau Conseil central déclara d'emblée se soumettre entièrement à la direction et aux directives du parti communiste. Il exprima dans une résolution solennelle le point de vue que les syndicats avaient pour tâche première de défendre les intérêts de la production, en exigeant de leurs adhérents une intensification du rendement et une discipline plus stricte <sup>3</sup>.

---

1. Résolution du VIII<sup>e</sup> Congrès des syndicats de l'U. R. S. S., Moscou, 1929.

2. Tomsky devait se suicider quelques années plus tard, traqué par l'O. G. P. U.

3. Résolution publiée dans le *Troud* (Travail), organe officiel du Conseil central des syndicats de l'U. R. S. S., du 9 juin 1929.

C'était exactement ce qu'avaient demandé les dirigeants de l'industrie d'État. Ces représentants de l'État-employeur s'exprimèrent ainsi à l'époque : « ...Les syndicats ont cherché à éluder leur devoir principal qui consiste à redresser la discipline, à contribuer à la réalisation d'économies dans l'entreprise, à augmenter le rendement du travail... Hier encore, des syndicalistes ont pu s'imaginer que les contrats collectifs n'étaient qu'un moyen de soutirer à l'industrie d'État le maximum de concessions, tout en n'imposant aux syndiqués que le moins d'obligations possible. Mais aujourd'hui, la situation a changé et nous voulons croire que c'est sérieux et pour longtemps. »

Plus nets encore sont les termes dans lesquels le Congrès du Parti communiste définit l'activité syndicale. Il déclara que dorénavant les syndicats avaient pour tâche principale de maintenir la discipline du travail, de stimuler le zèle et le rendement des travailleurs et de « lutter contre les ouvriers imbus d'un esprit de petits-bourgeois qui prennent l'État soviétique pour un État capitaliste et cherchent à lui donner le moins de travail possible, tout en lui soutirant le plus d'argent qu'ils peuvent <sup>1</sup> ». Or, comme le dit un auteur soviétique, une telle attitude est absolument inadmissible dans l'État soviétique. Celui-ci est une dictature du prolétariat. Le parti communiste est considéré comme l'émanation du prolétariat au pouvoir. Les plans économiques élaborés et appliqués par le Parti constituent donc une obligation sacrée pour le prolétariat, lequel doit tout mettre en œuvre pour les réaliser, car il ne s'agit pas de travailler pour des employeurs privés, mais pour l'État soviétique qui se considère comme l'État du prolétariat <sup>2</sup>. Quelques années

1. Compte rendu du XVI<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste de l'U. R. S. S., Moscou, 1931.

2. v. Mischustin *Die Kollektivverträge in der Rekonstruktionsperiode*, Moëkou-Leningrad, 1931.

plus tard, en 1933, le Commissariat (ministère) du travail fut supprimé et ses fonctions attribuées aux syndicats. Dès lors, les syndicats devinrent officiellement et effectivement des organismes de l'État, dirigés par celui-ci (comme toutes les organisations de l'U. R. S. S.) et chargés en premier lieu de faire travailler les ouvriers.

C'était la fin de la brève période de semi-liberté syndicale en U. R. S. S.

*(Contrats collectifs.)*

Une des premières répercussions de la politique nouvelle ou plus exactement de la véritable politique soviétique, se fit sentir dans le domaine des contrats collectifs. Pendant la brève période où les syndicats pouvaient manifester leurs désirs d'organisations ouvrières, ils traitaient d'égal à égal avec les commissariats chargés de la direction de l'industrie et ils arrivaient même parfois à obtenir des conditions plus favorables que ne le prévoyait la législation sociale. Maintenant, tout changea. Les contrats collectifs, qui dans les pays « capitalistes » sont l'aboutissement de libres discussions entre employeurs et salariés, sont, dans leurs parties essentielles, imposés en U. R. S. S. par l'État. C'est l'État qui fixe la quantité et la qualité des produits à fabriquer, la somme globale des salaires à dépenser, le niveau du rendement du travail, etc. Les intéressés — entreprises d'État et syndicats — n'ont qu'à en prendre connaissance et à arrêter des mesures conformes aux instructions de l'État-patron. D'ailleurs, on lit dans l'instruction sur les contrats collectifs, parue en 1933 et signée par les organes dirigeants de l'industrie conjointement avec la centrale syndicale, que les contrats collectifs sont appelés à devenir un levier efficace pour intensifier le rendement du travail. Tout ce qui reste à négocier aux syndicats, c'est l'aménagement de la rétribution dans le cadre des sommes affectées au paiement

des salaires, la répartition des congés payés et les détails concernant l'organisation et les conditions de travail. Dans l'État soviétique, sous la dictature dite prolétarienne, la convention collective n'est pas un contrat négocié, mais une prescription détaillée des conditions de production et de travail, dictée par le parti communiste et inspirée des nécessités économiques et politiques de l'État-patron.

## LES SALAIRES

La théorie communiste veut qu'en régime communiste, chacun reçoive un salaire conforme à ses besoins et travaille selon ses capacités.

Une des demandes que formulaient les ouvriers russes et que le parti communiste prit dans son programme au début de la révolution, visait l'abolition du salaire aux pièces, considéré comme une forme de rétribution typiquement « bourgeoise », ainsi que la lutte contre le « taylorisme ». Les syndicats réclamaient, en outre, la plus grande égalité possible en matière de salaires. Ces exigences obtinrent au début gain de cause. Mais dès 1921, le parti communiste déclara que la rétribution de la main-d'œuvre devait être organisée de façon à stimuler et non pas à empêcher la production. D'autre part, le salaire réel de l'ouvrier était tombé si bas après la révolution (il n'atteignait en 1921 que 39% du salaire de 1913<sup>1</sup>), que les syndicats, justement préoccupés de cette situation, cherchèrent à obtenir des augmentations du salaire horaire. Dzerjinsky, qui à côté de ses fonctions de chef de la G. P. U. était aussi le chef suprême de l'industrie d'État, répondit par un refus. « L'État doit trouver l'argent nécessaire à la construction et au développement des entreprises, dit-il. Et où peut-il trouver

---

1. A. Rabinovitch, *Les problèmes du travail en U. R. S. S.*, Moscou, 1925.

ces capitaux ? A la source de toute richesse, chez le paysan et l'ouvrier <sup>1</sup>. » Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les syndicats aient accepté la réintroduction du salaire aux pièces, pour améliorer la condition de l'ouvrier. L'État réclamait le rétablissement de ce mode de rétribution pour intensifier le rendement. Il s'ensuivit que le pourcentage des ouvriers de l'industrie payés aux pièces, qui était tombé à 20 en 1920, s'éleva à 52 en 1925, à 62 en 1928, à 70 en 1934, pour atteindre plus de 75 en 1937.

Les chefs de l'économie soviétique appliquèrent la rétribution aux pièces même aux employés de bureau (salaire proportionné au nombre de pages dactylographiées, etc.). L'augmentation du rendement obtenue ainsi ne suffisant pas, le parti communiste reprit la théorie de l'émulation socialiste qu'il avait préconisée en 1920 déjà, sans toutefois la mettre en pratique avant la période d'industrialisation accélérée. On procéda à la sélection d'ouvriers de choc (*oudarnik*), qui par leur travail plus intense devaient entraîner à leur suite les autres ouvriers. Lorsque 75% des ouvriers se firent inscrire parmi les *oudarniks*, il fallut trouver autre chose, le système ne rendant plus. Survint alors le nommé Stakhanov, mineur robuste et malin, qui, aidé d'une équipe spéciale chargée de lui passer les instruments de travail et d'enlever rapidement la masse abattue, parvint en 1935 à réaliser le 700% de la norme de rendement imposée. Il connut rapidement une vogue sans pareille et un peu partout des émules, des « stakhanovistes » apparurent qui, bravant le mépris et la haine de leurs camarades, se mirent à établir des records, réalisant des salaires doubles et triples et collectionnant les décorations et les titres honorifiques. Pour compléter la mesure, il fut décidé que seul

---

1. Cité par le quotidien *Ekonomitcheskaja Jizn*, 16 décembre 1925.

l'ouvrier ayant produit 100% de la norme minimum prescrite et basée sur le rendement des meilleurs<sup>1</sup> a droit au tarif 100%. Celui qui n'accomplit pas cette norme est rétribué d'après un tarif proportionnellement réduit. Les ouvriers de choc et les stakhanovistes, par contre, reçoivent des primes à partir d'un certain pourcentage de surproduction.

Quelle est la valeur réelle du salaire en U. R. S. S. ? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car depuis 1930 les statistiques du travail — abondantes et détaillées jusque-là — ne sont plus publiées. A défaut des nombres indices du coût de la vie, supprimés également dès 1930, il ne reste que le moyen d'évaluer le salaire en marchandises. Laissons de côté les premières années de la révolution et examinons les salaires de 1938, derniers chiffres un peu détaillés disponibles et se rapportant à la première année du troisième plan quinquennal. Le salaire mensuel fixé par le plan pour cette année était de 239 roubles en moyenne pour l'ensemble des industries. Il était de 309 roubles dans l'industrie lourde, de 299 roubles dans les chemins de fer, 216 roubles dans l'industrie légère (textile, etc.) et l'industrie forestière. Au nominal, cela constitue, dans l'ensemble, une augmentation de 250% par rapport à 1932 (fin du premier plan quinquennal), époque à laquelle le salaire nominal avait augmenté de 100% par rapport au début de la première période quinquennale (1928). En somme, le salaire nominal quadrupla entre 1928 et 1938. Mais les prix augmentèrent davantage encore. En 1935, les cartes alimentaires furent supprimées et du même coup furent abolies les prix réglementés sur les produits de première nécessité. Qu'en est-il résulté ? En 1932, le prix réglementé du pain était de 0.125 rouble le kilo (seigle) et 0.175 rouble (froment);

1. Ces normes sont constamment augmentées. Rien qu'en 1936, après l'apparition de Stakhanov, elles furent relevées de 40 à 70%. (*Za Industrializatsiu*, 3 août 1936.)

en 1937, de 0.85 et 1 rouble respectivement. Pour le beurre, les chiffres correspondants sont de 4.66 et 16.50 roubles le kilo; pour la viande de bœuf: 2.12 et 7.60 roubles, pour le sucre: 0.95 et 4 roubles, etc. Le salaire moyen d'un ouvrier soviétique équivalait donc en 1938 à la valeur de 280 kilos de pain de seigle, ou 31 kilos de viande de bœuf, ou 60 kilos de sucre, ou bien 14.5 kilos de beurre. Or, le salaire moyen est calculé en tenant compte des salaires de toutes les catégories d'ouvriers, ce qui fait qu'à côté des stakhanovistes gagnant 500, 600 ou 1,000 roubles par mois, il y a des travailleurs ne recevant que 100 roubles par mois, soit l'équivalent de 50 à 60 kilos de pain.

M. Kléber Legay, de la Fédération des mineurs du Nord de la France, rapporte, dans le compte rendu du voyage qu'il a effectué en U. R. S. S. en 1936<sup>1</sup>, que, dans le bassin du Donetz, les salaires journaliers se montaient en moyenne à 12 roubles (de 8 à 20 roubles selon la profession), soit environ 300 roubles par mois. Les prix pratiqués par les coopératives ouvrières étaient à ce moment les suivants :

*Prix des denrées (par kg)*

Beurre.....	16 roubles
Gras de lard.....	18 »
Viande selon qualité.....	5 à 9 »
Pommes de terre.....	1.40 »
Pain blanc.....	1.20 »
Fruits.....	environ 2 »

*Prix d'autres articles*

Souliers pour homme, semelles crêpe.....	290 à 315 roubles
» femme, » » .....	280 »
» enfant, » » .....	30 à 40 »
Pardessus pour homme qualité moyenne.....	350 »
Costume garçonnet de 8 à 10 ans.....	288 »
Chemise d'homme, selon qualité.....	39, 42 et 60 »

1. *Un mineur français chez les Russes*, par Kléber Legay, Paris, 1937.

Des journalistes bulgares, suédois, hollandais et autres ayant visité en octobre 1941 l'Ukraine rapportent les indications suivantes sur le salaire et le coût de la vie. Alors que le salaire moyen mensuel d'un ouvrier qualifié comporte entre 300 et 450 roubles (exception faite des « stakhanovistes » qui gagnent jusqu'à 1,000 roubles par mois), le coût des vêtements et des denrées s'établit ainsi :

Complets de confection ou pardessus pour hommes.....	400 - 1000 roubles
Souliers (la paire).....	150 - 300 »
Étoffe de laine (le mètre).....	100 - 150 »
Tissus de coton (le mètre).....	20 - 30 »
Beurre (le kilo).....	16 - 23 »
Viande (le kilo).....	10 - 20 »
Huile végétale (le litre).....	10 - 15 »
Pain (le kilo).....	1 - 1.5 »

Ainsi donc l'ouvrier qualifié doit consacrer tout son salaire mensuel à l'acquisition d'un complet ou de bottes. La valeur du salaire mensuel est de trois à quatre mètres d'étoffe de laine ou trois paires de souliers. Le pain seul est bon marché. En tenant compte de ces données, on peut admettre que la valeur réelle du salaire moyen d'un ouvrier qualifié russe atteint à peine 100 francs suisses par mois.

Sans doute, pour être juste, faut-il tenir compte de diverses facilités accordées aux ouvriers: assurances sociales, loyers limités à un certain pourcentage du salaire (10 à 15%), congés payés, etc. Les chefs de l'industrie soviétique évaluent cette plus-value du salaire à 30% environ. Il faut, d'autre part, déduire du salaire les impôts, les cotisations au syndicat et à d'autres organisations, les souscriptions à des emprunts, etc. On peut estimer ces déductions à environ 15% du salaire. Donc, en majorant les données obtenues plus haut d'environ 20% on aura

une idée à peu près exacte de la valeur réelle absolue du salaire moyen d'un ouvrier soviétique.

Indiquons, à titre documentaire, que l'ouvrier russe qui avant la révolution gagnait en moyenne 25 roubles-or (environ 70 francs-or) par mois, pouvait s'acheter en 1913 avec ce salaire 330 kilos de pain de seigle, 22 kilos de beurre, 54 kilos de viande de bœuf et 86 kilos de sucre.

Quant à l'égalité des salaires, Staline, dans un discours historique prononcé le 28 juin 1931, émit le principe que « l'égalité en matière de salaires était irréalisable »... « Celui qui travaille davantage doit avoir davantage à manger. » Un peu plus tard, en 1935, Staline précisa ainsi sa pensée: « Le principe du socialisme consiste en ce que, dans la société socialiste, chacun travaille selon ses capacités et obtient les produits de consommation non pas en conformité de ses besoins, mais en proportion de la somme de travail utile qu'il aura fourni à la société <sup>1</sup>. » La Constitution « stalinienne » de l'U. R. S. S., introduite en 1936, adopte cette maxime en spécifiant que l'U. R. S. S. est régie par le système du socialisme: « chacun doit fournir un effort conforme à ses capacités et peut obtenir une rétribution correspondant à son travail ». La rémunération du travail « est proportionnelle à la quantité et à la qualité de celui-ci ».

## DISCIPLINE DU TRAVAIL

La politique soviétique a subi dans le domaine de la discipline du travail la même évolution qu'en matière syndicale. L'État-patron se rendit rapidement compte que la persuasion seule ne suffisait pas à faire « marcher droit » l'ouvrier. Les conditions des salaires et du logement n'étant pas satisfaisantes, l'ouvrier cherchait naturellement à travailler le moins possible et quittait volon-

1. Discours du 17 novembre 1935 au I<sup>er</sup> Congrès des travailleurs « stakhanovistes ».

tiers un emploi où il ne pouvait satisfaire à ses besoins légitimes, dans l'espoir d'en trouver un autre, meilleur. Que le rendement en souffrit, c'était inévitable. Le parti communiste se décida alors à une politique de discipline sévère. Par décrets des 9 et 20 octobre 1930, les allocations de chômage furent supprimées et l'ouvrier mis en demeure d'accepter le travail offert, même s'il devait pour cela changer de profession ou de domicile. En outre, les travailleurs purent dorénavant, sur l'ordre des autorités, être déplacés d'une entreprise dans une autre et d'une localité à une autre. De plus, alors même que le Code du travail autorise tout salarié à résilier le contrat de travail moyennant préavis, le décret du 19 janvier 1931 interdit formellement aux travailleurs de quitter leur emploi sans l'autorisation de l'État-employeur. Les contrevenants sont classés dans la catégorie des « déserteurs de la production » et ne peuvent être employés à nouveau qu'après un délai de plusieurs mois et seulement à des travaux pénibles (mines, constructions de routes et de canaux, etc.). La grève, qui dès le début de la révolution n'était pas tolérée quoique le Code de travail ne le mentionnât pas, fut prohibée et le Code pénal dans sa rédaction nouvelle prévoit (art. 58-59) que la grève concertée ou l'instigation à la grève constituent un délit contre-révolutionnaire, passible de peines sévères (dix ans de travaux forcés, déportation) et même, dans les cas graves, de la peine capitale.

Le 12 février 1931, un « livret de travail » fut institué, lequel doit mentionner les qualités professionnelles et les déplacements du travailleur. Le 20 décembre 1938, ce décret fut complété dans ce sens que l'inscription des causes du départ (ou du congédiement) du travailleur doit être obligatoirement mentionnée dans le livret de travail. Seul un salarié dont le départ d'une entreprise est considéré comme « légal » peut être réembauché par

une autre entreprise. A ces mesures draconiennes vient s'ajouter la disposition du même décret visant à l'expulsion de son logement, dans un délai de dix jours, de tout ouvrier ou employé ayant quitté son emploi sans l'approbation de l'État-patron ou ayant été congédié pour manquement à la discipline<sup>1</sup>. Quels sont les cas disciplinaires prévoyant le congédiement de l'ouvrier? Au début, il n'y avait que l'insubordination grave, l'ivresse invétérée et l'absence injustifiée pendant trois jours ou davantage par mois. Mais c'était l'époque « libérale », où la législation sociale soviétique cherchait à aller au-delà des législations les plus avancées. Tout cela devait changer du jour où l'industrialisation accélérée de la Russie fut mise en train. Par décret du 19 janvier 1931, il fut décidé que tout travailleur qui manquerait ne fût-ce qu'une seule journée, sans raison reconnue valable par l'entreprise, serait congédié sur-le-champ, sans indemnités, et privé de son droit au logement. Aucune opposition, aucun recours ne sont admis. Les syndicats sont invités à soutenir les directeurs des entreprises dans leur lutte « contre les désorganiseurs de la production ».

A mesure que grandit la puissance de l'État-capitaliste unique, les mesures disciplinaires deviennent de plus en plus sévères. Dès le début de 1934, deux retards de plus de vingt minutes dont un travailleur se rend coupable dans l'espace d'un mois (ou quatre retards dans une période de deux mois) entraînent le licenciement immédiat. Les directeurs d'entreprises qui n'observeraient pas cette règle sont eux-mêmes passibles de peines disciplinaires<sup>2</sup>. Quelles sont les autres peines disciplinaires considérées comme moins graves que le renvoi?

---

1. Cette mesure était déjà prévue par des décrets antérieurs, mais aucun délai déterminé n'avait été fixé pour l'expulsion, ce qui permettait des arrangements.

2. Arrêté du 3 janvier 1939.

Le statut disciplinaire des cheminots <sup>1</sup> nous renseigne là-dessus. Les peines comportent dans l'ordre de gravité: la réprimande simple et le blâme sévère qui sont infligés par le chef immédiat; l'arrestation jusqu'à vingt jours, sans jugement ni autre forme de procès, et la rétrogradation, peines pouvant être infligées par les chefs supérieurs.

Enfin, cette mesure a été encore renforcée. Un *seul* retard de plus de vingt minutes entraîne le licenciement suivi de l'arrestation et de travaux forcés de trois à six mois <sup>2</sup>. Sous l'ancien régime, aucun fonctionnaire, si haut placé qu'il fût, n'avait le droit de faire mettre aux arrêts, sans jugement et de sa seule autorité, un travailleur subordonné.

## ASSURANCES SOCIALES

Dans ce domaine aussi, la politique de militarisme économique ne pouvait pas ne pas avoir de répercussions. Au début, le Code du travail avait introduit l'assurance sociale générale (maladie, invalidité, chômage) applicable à tous les travailleurs sans distinction et garantissant la conservation du salaire intégral (sauf pour le chômage, où des allocations maximum étaient prévues).

L'assurance sociale n'a pas été abolie, il est vrai. Mais combien modifiée! Pour commencer, on suspendit en 1930 le paiement des allocations de chômage. Ensuite ce fut le tour de l'assurance-maladie. Tout d'abord, il fut décrété que seuls les ouvriers ayant travaillé sans interruption durant trois ans auraient droit à 100% des allocations, les autres devant se contenter de 75 à 50%. Par décret du 28 janvier 1938, cette restriction fut encore renforcée: dorénavant seuls les ouvriers ayant travaillé

1. Recueil des lois de l'U. R. S. S., 1933, n° 35.

2. *Troud*, 5 mars 1941.

six années de suite *dans la même entreprise* sont au bénéfice de l'allocation entière; après trois ans de travail consécutif dans la même entreprise, ils ont droit à 60% et, à moins de deux ans, à 50% seulement. L'allocation des non-syndiqués est réduite de moitié, et cela malgré qu'aucune disposition légale ne prévoit l'adhésion obligatoire au syndicat. Enfin, les pensions d'invalidité, déjà très peu considérables, puisqu'elles ne dépassent pas 75 roubles par mois, ne sont versées intégralement qu'aux travailleurs ayant travaillé pendant six ans au moins dans la même entreprise.

Toutes ces mesures sont justifiées par la nécessité de « mener une lutte décisive contre tous ceux qui violent la discipline du travail et les règlements », mais il est évident qu'elles frappent les bons comme les mauvais, les coupables et les innocents. Elles jettent une singulière lumière sur la « dictature du prolétariat », qui avait été instituée pour protéger et favoriser les travailleurs et qui s'est révélée être un patron plus dur que n'importe quel capitaliste qui reste soumis au contrôle de l'État et des organisations ouvrières.

## LOGEMENTS

Au début de la Révolution, l'une des premières mesures prises par les Soviets consiste dans la municipalisation des immeubles. Les loyers furent abolis et les travailleurs installés dans les logements « bourgeois », d'où l'on avait chassé les anciens locataires. Les résultats de cette mesure furent désastreux. Les autorités municipales ne se préoccupaient pas de l'entretien des immeubles et n'en avaient d'ailleurs pas les moyens financiers. Le système de la répartition forcée des logements nuisit considérablement à l'entretien de ceux-ci. Les locataires qui n'avaient pas encore été expulsés vivaient dans la crainte

soit de devoir abandonner leur logement, soit d'accepter des colocataires étrangers. Ils se désintéressaient de ce fait de l'entretien de leur logement. Quant aux nouveaux locataires, « ils se conduisaient non pas en bons propriétaires, mais en conquérants », selon la *Pravda* du 14 août 1924. Un grand nombre de logements furent ainsi rendus inhabitables. A Moscou, par exemple, le pourcentage de ces logements s'élevait en 1924 à près de 20. Il fallut donc prendre des mesures pour remédier à la situation. La première consista dans le rétablissement du loyer (lequel en principe ne doit pas dépasser le 10 à 15% du salaire du locataire) et dans l'affermage des immeubles à des coopératives de locataires. Ces mesures ne s'étant pas révélées suffisantes, les municipalités rendirent les locataires personnellement responsables du bon entretien des locaux.

La loi soviétique attribue à chaque locataire une « surface » habitable minimum de 8 mètres carrés. Or, du fait de la ruine d'un grand nombre d'immeubles et de l'accroissement rapide de la population urbaine, cette norme resta dès le début à l'état d'idéal qui à l'heure actuelle encore paraît irréalisable. En fait, la surface qui revient à un ouvrier dans les grands centres urbains et les cités industrielles ne dépasse pas 4.5 mètres carrés. Les constructions nouvelles n'arrivent pas et de loin à satisfaire les besoins de la population ouvrière. Entre 1926 et 1932, la population urbaine s'était accrue de 10 millions, tandis que la surface habitable ne croissait que de 30 millions de mètres carrés. De 1932 à 1937, la population urbaine s'est encore accrue de plus de 15 millions d'habitants. Malgré tous les efforts entrepris pour développer l'édification de nouvelles cités ouvrières, la moyenne habitable par habitant ne réussit pas à s'élever au-dessus de 4.5 mètres carrés et à Moscou elle atteint à peine 4 mètres carrés.

Les travailleurs sont souvent obligés de loger avec toute leur famille dans une seule pièce et de partager avec d'autres locataires la cuisine, les w.-c., etc. La promiscuité, le désordre, le manque de propreté qui en résultent, nuisent grandement à l'état de santé moral et physique des travailleurs. Une commission d'enquête soviétique, après avoir visité les logements du Bassin du Donetz, n'a pu que constater que les conditions de logement des ouvriers étaient « misérables » et que l'attitude des fonctionnaires responsables devant cet état de choses était « scandaleuse et révoltante ». « Les maisons ouvrières visitées, déclare la commission dans son rapport, sont en général dans un état nettement antihygiénique: la saleté partout, les vitres brisées dans les locaux communs remplacées par du papier ou des torchons, chauffage et potagers ne fonctionnant guère, les w.-c. faisant défaut, etc. <sup>1</sup> » Ceci se passait en 1933, après l'accomplissement du premier plan quinquennal. Et voici comment se présentaient les choses en 1937, à l'issue du deuxième plan quinquennal dans une usine de Moscou: « La plus grande partie des 3,000 ouvriers de l'usine vivent dans des baraques « provisoires » en bois, construites en 1929. Ces baraques sont à demi pourries, les toits laissent passer l'eau. Six familles ouvrières occupent un local de 18 mètres carrés. Les murs et les plafonds sont couverts de crasse. Dans les logements pour célibataires, hommes et femmes vivent dans une affreuse promiscuité, ce qui provoque constamment des histoires et des scandales <sup>2</sup>. La situation la plus pénible est faite aux travailleurs des nouvelles entreprises géantes en construction. Tout a été sacrifié à la technique, à la rapidité de la construction et les conditions de vie des travailleurs ont été totalement négligées.

---

1. *Troud*, 17 mai 1933.

2. *Pravda*, 4 avril 1937.

Andrew Smith, membre du Parti communiste des États-Unis d'Amérique, qui a vécu plusieurs années en U. R. S. S. en qualité de travailleur, décrit comme suit les logements ouvriers de l'usine électrique Elektroavod :

« Cinq cent cinquante ouvriers, hommes et femmes, étaient parqués dans un bâtiment en bois d'environ 300 pieds de long sur 15 de large; la salle commune contenait à peu près 500 lits étroits, munis de matelas de paille ou de feuilles sèches. Ni oreillers, ni couvertures: les manteaux et autres vêtements en tenaient lieu. Plusieurs résidents n'avaient même pas de lits et couchaient sur le plancher ou dans des caisses de bois. Les lits servaient parfois à une équipe pendant le jour et à une autre pendant la nuit. Aucune séparation ou cloison n'abritait la vie privée. Pas d'armoires, ni de cases; les gens ne possédaient en tout et pour tout que les vêtements qu'ils portaient sur le dos.

« Dans l'allée centrale, large de trois pieds, s'alignait une rangée de poêles à pétrole sur lesquels hommes et femmes chauffaient de l'eau qu'ils buvaient sans sucre ni lait, tout en mangeant un morceau de pain noir aigre. Ils s'assayaient sur leurs lits en prenant ce repas, qui constituait leur dîner, leurs genoux touchaient ceux de leurs voisins de lit. Quant aux tables, il n'en existait pas <sup>1</sup>... »

Et voilà ce que dit en 1941 un journaliste bulgare qui a visité un certain nombre de logements ouvriers à Kiev avec des collègues suédois, espagnols, suisses, danois et italiens. Les locaux visités furent choisis par les journalistes eux-mêmes et non par les autorités d'occupation. « Les sceptiques les plus invétérés durent ouvrir les yeux devant l'évidence. » Les locaux étaient pauvres, mal tenus et en mauvais état. Chaque chambre mesurant de 16 à

1. *I was a Soviet worker*, par Andrew Smith, Londres, 1937.

20 mètres carrés abritait de huit à dix personnes (enfants en bas âge y compris). Un logement comptant en moyenne quatre pièces, cela faisait au total une trentaine de locataires par appartement, disposant d'une cuisine unique et d'un w.-c. commun. Misère, promiscuité, conditions hygiéniques déplorables.

## CONCLUSION

Que reste-t-il des promesses faites à la classe ouvrière russe au moment de la Révolution d'Octobre: paix, liberté, la terre aux paysans, liberté syndicale, égalité de salaires, amélioration des conditions de logement, etc.? La paix? Toute la politique économique, tous les efforts du gouvernement soviétique ont été dirigés, après une période de reconstruction (1917-1927), vers l'industrialisation, la militarisation, la préparation de la guerre. La deuxième guerre mondiale doit amener l'instauration du communisme dans le monde. Tel a été le mot d'ordre du parti communiste de l'U. R. S. S. et de l'Internationale communiste, depuis plus de dix ans. Toute la politique soviétique s'est inspirée de ce mot d'ordre. Rien n'a été omis pour compliquer et envenimer la situation internationale. Lorsqu'en 1939, l'U. R. S. S. passa à la conclusion du pacte d'amitié avec l'Allemagne, cette opération politique était destinée à précipiter le conflit entre les grandes puissances européennes, tout en maintenant l'U. R. S. S. en dehors de la guerre jusqu'à l'heure choisie par Moscou. Le calcul a été juste à une exception près: l'heure *H* a été désignée par l'Allemagne et non par l'U. R. S. S., et la guerre a été portée sur territoire russe. Les travailleurs russes portent maintenant sur leurs épaules le poids de la guerre à l'avènement de laquelle les Soviets ont travaillé inlassablement depuis des années.

La liberté? Dès le début de la révolution, elle a été l'apanage du seul parti communiste ou, plus exactement,

des dirigeants du parti. En effet, il n'existe en U. R. S. S. aucune liberté politique. Aucun parti ou groupement, aucune organisation ou institution, hormis le parti communiste et les organisations et institutions de l'État, c'est-à-dire du même parti unique, ne sont admis. La liberté d'association pour les travailleurs s'est réduite à la création de syndicats uniques, communistes, lesquels sont devenus des rouages de l'appareil administratif de l'État. Au lieu de protéger les travailleurs, ils sont appelés à protéger la « production », c'est-à-dire les intérêts de l'État-patron, en faisant augmenter sans cesse le rendement des ouvriers au nom du gouvernement du prolétariat par le prolétariat. C'est au nom de ce principe que le salaire aux pièces et le taylorisme ont été introduits dans l'industrie soviétique, que la liberté de déplacement des travailleurs a été supprimée, que les salariés sont devenus les serfs de l'État-patron, qu'ils ont été sacrifiés à la production... Le régime politique a trouvé son expression dans le Code pénal soviétique. On y lit à l'article 6: « Tout acte ou toute inaction dirigés contre le régime soviétique ou allant à l'encontre de l'ordre établi par le pouvoir sont considérés comme présentant un danger public. » L'interprétation de cette disposition dépend des organes de la police politique et des ordres à eux impartis. L'article 58 assimile à un acte contre-révolutionnaire tout acte susceptible de détruire, d'affaiblir ou d'ébranler les Soviets, la sécurité extérieure et les « conquêtes politiques et matérielles » de la révolution. N'importe quelle action peut tomber sous le coup de cette loi élastique. La peine prévue pour les cas graves est la peine de mort par les armes. Quiconque a été au courant d'un acte considéré comme criminel et qui ne l'aura pas dénoncé est reconnu coupable par le Code pénal et passible d'emprisonnement (art. 58<sup>12</sup>).

Un travailleur, dont un parent au service militaire aurait déserté, est passible d'emprisonnement de cinq à

dix ans, s'il a été au courant des projets du coupable. S'il n'a pas été au courant, il sera déporté pour la durée de cinq ans « dans les régions éloignées de Sibérie ». Un paragraphe spécial du Code vise les cheminots et les bateliers. L'inobservation des règlements, la mauvaise réparation des moyens de transport et des voies de communication, etc., « pour autant que ces infractions ont entraîné ou auraient pu entraîner » des dommages matériels, des accidents, des retards, des embouteillages mettant en péril l'exécution des plans économiques: emprisonnement jusqu'à dix ans et, dans les cas graves, peine de mort (art. 593). Quant à la liberté religieuse, l'enseignement religieux à des enfants ou à des jeunes gens de moins de 18 ans est assimilé à un délit passible de travaux forcés (art. 122).

(*Bulletin suisse d'informations,*  
avril-mai 1942.)

# Russes et communistes

par Thomas GREENWOOD

L'héroïque défense des Russes a provoqué dans l'opinion une certaine agitation autour de la question du communisme. Pour éviter de porter un jugement hâtif sur cette situation, il convient de se rendre compte que nous nous trouvons en face de deux faits distincts formellement, mais qui ont d'intimes connexions accidentellement. L'un est d'ordre militaire: c'est la magnifique participation militaire des Russes à cette guerre. L'autre est d'ordre idéologique: c'est l'existence active du communisme athée. Parce que la Russie officielle est communiste, que devons-nous penser des Russes comme tels ?

## LES RUSSES COMME FRÈRES EN DIEU ET COMME ALLIÉS

Les Russes sont des hommes, des êtres doués d'une âme, qui habitent et qui aiment la Russie: ce sont là leurs caractères propres. Il n'est pas de leur essence d'être des communistes; c'est là un accident qui est venu s'ajouter à leur vie sociale en raison de certaines circonstances faciles à déterminer par l'histoire. Et encore, on ne saurait dire que cet accident ait affecté d'une manière décisive chaque Russe individuellement. Comme hommes, les Russes sont donc nos frères en Dieu; et comme tels ils ont droit à notre respect, à notre charité, à nos prières.

S'il en est qui ont succombé volontairement aux erreurs du communisme, ou qui subissent ce système sans réfléchir, le *Propre du Temps du Vendredi Saint* prévoit aussi leur cas. Car, en ce jour solennel de la Rédemption, nous prions en détail pour ceux qui sont hors de l'Église, afin qu'ils renoncent à leurs erreurs et qu'ils retournent à la vérité. Tant qu'un homme est vivant, il a une possibilité de se réconcilier avec Dieu et de connaître le Christ. En priant pour les protestants, les Chinois, les Arabes ou les Juifs, nous n'approuvons pas pour cela le protestantisme, le confucianisme, le mahométisme ou le judaïsme: ce sont ces distinctions qui justifient l'esprit missionnaire voulu par le Christ. Par conséquent, prier pour les Russes comme hommes, c'est aussi prier pour la confusion du communisme athée, qui est justement l'erreur qui habite en ce moment le cœur et l'intelligence d'un grand nombre d'entre eux.

Dans les circonstances actuelles, cependant, il ne suffit pas de prier pour la conversion des Russes: il est également légitime de les aider et de souhaiter leur victoire avec la nôtre. Leur guerre défensive sur leur propre territoire est juste, selon les Docteurs de l'Église (S. Augustin, *Cité de Dieu*, XIX, 7; et S. Thomas, *Somme Théologique*, II. IIae q. 188, a. 3 ad 1); et elle se trouve liée avec nos propres intérêts dans l'ordre du bien que nous désirons. Les braves soldats russes qui se donnent à la mort pour arrêter l'envahisseur, sont excités à l'héroïsme et au sacrifice par leur amour de la patrie d'abord, ce qui est approuvé par les directives pontificales (Pie XI, *Summi Pontificatus*, sec. 44, 1939). Pour eux, la considération du communisme athée doit naturellement venir en second lieu, à condition qu'ils y pensent. Et ces précisions restent bonnes, même en regard des épreuves de la Russie et même du monde, en fonction de la justice suprême de Dieu. Ainsi, dans *les États chrétiens*, le R. P. Simard considère le communisme russe comme le « châtiment de la Russie orthodoxe » et de « l'organisme d'État qui barrait sauvagement la route au catholicisme » (pp. 121 et 122); et il espère qu'il disparaîtra avec d'autres erreurs du premier plan de l'histoire.

Nous pouvons ajouter ici, en passant, que l'erreur du communisme n'est pas un produit du génie moscovite. Sous sa forme moderne, il a été enseigné par un Allemand, par Karl Marx, dont Lénine s'est inspiré directement. C'est donc l'esprit diabolique d'une Allemagne en rupture de ban avec la Chrétienté, qui nous a donné ce culte de la matière absolue, comme il nous avait donné celui du libre examen, et comme il devait nous donner celui de la suprématie raciale. Ces trois innovations allemandes ont produit les plus grands bouleversements dans la civilisation chrétienne.

Rappelons aussi que le communisme marxiste a été justement condamné par Pie IX dès 1846, et surtout dans la bulle *Quanta Cura* (1864) et le *Syllabus*, comme aussi par Léon XIII (*Quod apostolici muneris*, 1880). Or, c'était l'époque où le peuple russe ignorait tout du communisme et vivait encore dans la foi chrétienne ancestrale qui caractérisait la « sainte Russie » des tsars, et qui doit encore habiter au fond de son cœur. La Russie peut donc être considérée comme une victime spirituelle et maintenant matérielle de l'Allemagne. Mais sa responsabilité n'est aucunement diminuée par le fait d'avoir réalisé certaines réformes et certains succès matériels qui permettent la résistance actuelle.

Et elle reste entière pour avoir officiellement adapté le communisme athée à ses prétendus besoins, et pour avoir commis en son nom de graves excès en Russie et ailleurs. Aussi Pie XI a-t-il condamné le communisme athée et ses excès dans plusieurs encycliques (v. *Divini Redemptoris*, 1937) au nom de la foi, de la charité, de la raison et du droit naturel.

Sur ces bases, on doit donc condamner comme illogiques, voire même comme subversifs, les appels de tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui exigent des faveurs pour le communisme athée, en partant d'une admiration légitime pour les Russes comme patriotes et comme guerriers.

De même, il est tout aussi illogique, sinon dangereux, de conclure d'une admiration perverse pour le communisme athée à la nécessité d'un second front. Il se peut qu'un second front soit nécessaire; mais cela ne saurait être pour sauver l'avenir du communisme. Charles Gautier écrivait avec raison, l'autre jour, que les dispositions militaires des Nations Unies dans cette guerre étaient prises dans leur ensemble, avant l'entrée en guerre de la Russie. Il appartient donc exclusivement à nos chefs militaires de déterminer les changements à donner à ces plans de base, pour les mettre en ligne avec les besoins militaires du moment. Second front pour donner la victoire aux Nations Unies, ou encore pour aider les Russes dans le cadre d'une stratégie à résultats collectifs pour tous les Alliés, d'accord. Mais second front pour faire plaisir à des communistes, voire même à des communistes qui ne sont pas Russes et qui se trouvent à l'abri dans nos pays, franchement non.

De fil en aiguille, nous arrivons ainsi à un problème d'ordre intérieur. Faudrait-il permettre à nouveau le Parti communiste au Canada parce que le gouvernement vient de libérer des communistes? Les deux questions peuvent se toucher matériellement, mais elles sont différentes en elles-mêmes. Il y aurait matière à discuter les accidents de l'accusation, de l'arrestation et de la libération des dix-sept communistes; nous nous bornons à marquer le fait. Ces personnes étaient arrêtées pour avoir enfreint les lois de la protection de l'État en temps de guerre (art. 39c des Règlements). Leur attitude subversive s'est muée depuis en un désir ardent et sincère, dit-on, de collaborer à l'effort de guerre du pays. Les motifs de ce changement d'attitude peuvent être louables ou non. Mais il reste que ces personnes seraient disposées à travailler maintenant pour l'effort commun. N'étant

pas sous le coup, en cette occasion, d'un délit de droit commun, ils pouvaient profiter à la rigueur de la clémence du gouvernement, lequel devrait surveiller néanmoins leur promesse formelle de s'abstenir de toute agitation dans le domaine politique ou militaire.

Il est entendu, cependant, que cette clémence ne touche que les individus comme tels, et non point le système politique qu'ils voudraient instaurer et qui est incompatible avec la forme admise de notre gouvernement : autrement, l'État se détruirait lui-même. Mettons en forme le sophisme compris dans cette situation. Les communistes libérés ont très probablement pensé ainsi : « Si nous désirons que le communisme russe survive et s'étende, nous devons favoriser l'effort de guerre du Canada. » Mais le citoyen canadien raisonnable conclurait faussement en ajoutant : « Si donc nous favorisons l'effort de guerre du Canada, nous désirons que le communisme survive et s'étende. » Le ministre fédéral de la Justice veut bien que chacun favorise l'effort de guerre du Canada ; d'où son indulgence envers les nouveaux libérés. Mais il ne désire pas que le communisme comme tel soit sauf ; d'où son silence sur la restauration du Parti communiste.

Et qu'on n'aille pas dire que cette distinction soit discourtoise envers nos amis russes. Car les communistes libérés ne sont point du tout des Russes, que nous sachions : ce sont des Canadiens. Ils n'ont aucun droit à imposer au Canada un système politique qu'il réproouve ; pas plus qu'il ne nous est permis en ce moment de changer en Russie le régime politique qu'elle a cru bon de choisir. Et leur enthousiasme est d'autant plus répréhensible et dangereux qu'ils veulent le communisme international de Trotsky, alors que la Russie pratique surtout, à l'heure actuelle, le communisme national de Staline.

Les Nations Unies aident et aideront de plus en plus les Russes afin d'arriver à une victoire commune. Mais nous n'atteindrons pas cette victoire en permettant à des Canadiens animés d'idées subversives de se réunir légalement, pour saboter la forme de gouvernement qui rend cette aide possible. Et, au fond, les Russes intelligents devraient féliciter le Canada d'empêcher qu'une invention politique allemande, comme c'est le cas du communisme marxiste, vienne jeter le trouble dans ce beau et vaillant pays.

(*Le Droit*, 10 octobre 1942.)

## Le Parti communiste canadien doit-il être légalement reconnu ?

OPINION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

*A M. Drummond Wren, secrétaire général des associations d'ouvriers de Toronto, qui lui avait demandé la levée de l'interdit porté contre le Parti communiste, le ministre de la Justice, l'honorable M. Saint-Laurent, a adressé la réponse suivante :*

Vous seriez bien étonné de connaître tous les moyens différents qui me sont suggérés pour favoriser la cause de l'unité. Pour m'arrêter à un seul, je ne puis admettre quant à moi que la reconnaissance du Parti communiste aurait cet effet. Il se peut très bien que des Canadiens membres du Parti communiste aident l'effort de guerre, mais rien ne les empêche d'agir ainsi à titre de simples citoyens.

Si vraiment une bonne partie de l'Ontario est indignée de ce que les conclusions du comité parlementaire sur les mesures de défense du Canada n'aient pas eu de suite, je le regrette. Personnellement, je ne favorise pas leur application, et d'après mes informations la majorité de la population, même en Ontario, est d'opinion qu'il serait dangereux d'encourager le Parti communiste.

Nous sommes tous naturellement très impressionnés par la splendide résistance du peuple russe, mais, pour ma part, je suis porté à attribuer cette résistance au vigoureux nationalisme russe plutôt qu'à quelque vertu du communisme international. Et même s'il s'en trouvait pour soutenir que le nationalisme russe a puisé une nouvelle vigueur dans son adhésion au communisme, je suis loin d'être convaincu que nous ayons besoin d'un tel stimulant au Canada.

Il existe des différences fondamentales entre le communisme international et notre constitution chrétienne. On ne peut les ignorer. Nous sommes tous fortement opposés au fascisme et au nazisme, mais je ne crois pas qu'il nous faille aller à l'autre extrême pour prouver la sincérité de cette opposition. Il se pourrait, comme vous le laissez entendre, que la reconnaissance du communisme soit un sujet de consternation pour nos ennemis, mais je suis sûr que cette reconnaissance consternerait aussi un grand nombre de citoyens loyaux de la plupart des nations unies.

(*Canadian Register*, 31 octobre 1942.)

# CONTRE LE COMMUNISME

LISEZ et RÉPANDEZ nos PUBLICATIONS

Tracts de quatre pages: 35 sous le cent

Ce que le Communisme a donné en Russie

Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire?

Les communistes en faveur du cadenas

Tracts de huit pages: 15 sous la douzaine

La Philosophie du bolchevisme

Pour l'établissement d'un ordre social chrétien

Brochures de seize pages: 10 sous

L'Ouvrier en Russie — La Russie en 1930 — L'Offensive soviétique

L'Action internationale des sans-Dieu — Vers la guerre

La Famine en Russie — Les Sans-Dieu en Russie — Sous la menace rouge

Croisière en U. R. S. S. — Quand le Front populaire est roi

Les Sans-Dieu à l'œuvre — Le catholicisme en face du communisme

Lettre sur le communisme (Mgr Gauthier)

Doit-on tolérer la propagande communiste ?

L'aide à la Russie et la propagande communiste

Les Internationales — L'expérience communiste sociale en Russie

Brochures de trente-deux pages: 15 sous

En Russie soviétique — Le Commerce avec les Soviets

Le Rêve communiste — Les Révolutions bolchevistes modernes

Les Enfants abandonnés — Le Komintern — Les Relations avec Mocou

Catéchisme anticommuniste — Mesures législatives contre le communisme

Brochures de soixante-quatre pages: 25 sous

Manuel antibolchevique — Cahier anticommuniste — Le Plan quinquennal

Journées anticommunistes, I, II — La Menace communiste au Canada

Pour le Christ-Roi et contre le communisme

L'Encyclique « Divini Redemptoris »

Brochures sur la restauration sociale: 15 sous

Comment établir l'organisation corporative au Canada

L'Encyclique « Quadragesimo Anno » — La Crise libératrice

Petit Catéchisme d'éducation syndicale

Pour la restauration sociale (25 sous)

Le Programme de restauration sociale (25 sous)

Catéchisme de l'organisation corporative (25 sous)

Demandez notre catalogue — Abonnez-vous à nos brochures mensuelles

## ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière*  
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations*  
R P Staniaslas, P S V.
167. *Le Communisme international au Canada*  
E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.*  
Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* . . . . . Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.*  
R. P Adélaré Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie inférieure* . . . . . Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* . . . . . L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.*  
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada* E S P
178. *Rotary et Maçonnerie* . . . . . E S P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*  
R P E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse*  
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse*  
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*  
Joseph Ris;
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*  
R P Adélaré Dugré, S. J.
185. *L'Eglise nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*  
Abbé J.-Ad Sabourin et R P Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada*  
R P Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles*  
Mme W Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*  
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*  
R P Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*  
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale*  
PP Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins* . . . . . Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*  
S S Pie XI
196. *L'Enseignement religieux* . . . . . S G Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche* . . . . . XXX
198. *Pour nos enfants:* Sœur Marie Hadelin etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* XXX
200. *Pour le bon journal.*  
Abbé A Robert et O Héroux
201. *Le Sens catholique.*  
E. Mercier et G. Ladouceur
- 202-203. *L'Apostolat laïque*  
R P Archambault, S. J.
- 204-205. *Instruction ou Education* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* . . . . . E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibokhetique.* . . . . . E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*  
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*  
S S Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P Adélaré Dugré, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique.* . . . . Léo Pelland
- 214-215. *L'Etat et le mariage* . . . . . Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*  
R P Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* . . . . . E. S. P.
219. *Pour la colonisation* . . . . . E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*  
R P Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la paix.* . . . . . E S P.
222. *La Famille.* . . . . . R. P C. Rutché C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal*  
Entente Internationale
225. *La Profession agricole*  
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*  
R P Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*  
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*  
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire*  
E. Poirier et W Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*  
E. S. P.
237. *L'Agriculture base économique d'une nation.*  
Abbé Edouard Beauvoïn
238. *L'Œuvre de la Colonisation* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*  
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*  
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital*  
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I* . . . . . E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II* . . . . . E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada*  
R P Archambault, S. J.
256. *L'Organisation corporative* Eugène Duthoit
257. *Le Chômage de la jeunesse* . . . . . E. S. P.
- 258-259. *Décentralisation — Thèses — Statuts*  
Ligue de la Classocratie
260. *Le Scoutisme* . . . . . R P Oscar Bélanger, S. J.
261. *L'Apôtre laïque*  
R P. Thomas Pinal, C. SS. R.
262. *Le Komintern.* . . . . . Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*  
S S Léon XIII
264. *Allocutions familiales* . . . . . Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* . . . . . E. S. P.
266. *La Crise libératrice* R P Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*  
R. P. Archambault, S. J.

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

268. *L'Ordre corporatif.*  
A Muller S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*  
Er collaboration
271. *Caisse populaires et rédemption sociale.* Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirie
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minvill.
273. *L'Orientalion professionnelle.* Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catechisme anticommuniste.* P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.* Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.* R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.* Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.* Abbé L. Beaufort et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfeasance du capitalisme actuel.* Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catechisme de l'organisation corporative.* P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praesantissimum ».* S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que s'ête notre français.* P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.* R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catechisme d'éducation syndicale.* P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.* Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.* Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.* Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paratistal.* R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.* Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maximilien Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».* S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F. A. Angers, L.-M. Guoin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres, I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres, II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres, III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *So Sainteté le Pape Pie XII (Lettre pastorale collective et mandement)* Nos Evêques
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres, IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?* S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres, V)* S. S. Pie XII
345. *Le droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.